

(Créé par Arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 11/12/1968)  
(Modifié par Arrêté Préfectoral en date du 23/12/1987 – du 04-11-2002 - du 16/09/2010 - du 30/12/2016)  
Statuts modifiés en date du 4 février 2021

**Siège statutaire et administratif :**

Maison du Parc naturel régional 357 rue Notre-Dame d'Amour 59230 Saint-Amand-les-Eaux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – 2025 - 52**

Séance du : **21/11/2025 (report de la réunion du 12/11/2025)**

Date de convocation : Convocation initiale : **16/10/2025** - Convocation report de la réunion : **14/11/2025**

Sous la Présidence de : **Grégory LELONG**

**COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL (94 membres – 374 voix) :**

- **AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL (126 voix)** : BARA Laurence – COLSON Aurore – DUFOSET Alexandre – FOUTRY Luc – GOMBERT Sandrine – GONDY Elisabeth – LUBREZ Caroline – ROHART Ludovic – TEINTENIER Véronique -

- **AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (126 voix)** : DEGALLAIX Laurent – DELANNOY Frédéric – DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice - DETAVERNIER Jean Luc – LABADENS Sylvie – RENAUD Eric – SEGUIN Sébastien – VALOIS Patrick - ZAWIEJA-DENIZON Isabelle

**- AU TITRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (63 voix – 1 poste titulaire à pourvoir) :****Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole :**

2 membres titulaires : ZINGRAFF Raymond - POPULIN Agostino

2 membres suppléants : DUFOUR-LEFORT Régis – JOVENIAUX Didier

**Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut :**

3 membres titulaires : DA SILVA Hélène, SALIGOT Bruno, SZYMONIAK Laurence

3 membres suppléants : PAILLOUSSE-PIREZ Marie Josée, LEBRUN-VANDERMOUTEN Bernard, DE NEVE Franc

**Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo :**

1 membre titulaire : HEGO Claude

1 membre suppléant : HALLE Jean Luc

**Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent :**

2 membres titulaires : DECLEUSE Marc, GAMBIEZ Daniel

2 membres suppléants : FALEMPE Marie-Françoise, DURAND Jérémie

**Communauté de Communes Pévèle-Carembault :**

1 membre titulaire : poste à pourvoir

1 membre suppléant : DELCOURT Philippe

**AU TITRE DES COMMUNES (67 voix – 2 postes titulaires à pourvoir) :**

1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune :

MM. MORTELETTE Jean Paul et COUILLEZ Didier (Anhiers) – DUTRIEUX Isabelle et DEGAUGUE Cédric (Anzin) – LAI Julie et DUBOIS Elisabeth (Aubry du Hainaut) – CACHOIR Bruno et VANDENBERGUE Yves (Bellaing) – BENYAHIA Ali et HOFFMANN Léon (Beuvrages) – LEMOINE Raphaël et MIQUET Patrick (Beuvry la Forêt) – TENEUL Arnaud et POTY Maryvonne (Bousignies) – LONGUEPEE Jean et DANGREMONT Romain (Bouvignies) – BULOT Olivier et SKRZYPCKA Jean Pierre (Brillon) – LEGRAND Francis et LEMAY Frédéric (Bruay sur l'Escaut) – MAERTENS David et PETIT Francine (Bruille lez Marchiennes) – LANNOY Bernard et CICHON Véronique (Bruille Saint-Amand) – MORLIGHEN Bernard et CORNU Philippe (Château l'Abbaye) – LELONG Grégory et GROSPERRIN Julien (Condé sur l'Escaut) – DEBARGE Anne et DELPORTE Mathieu (Coutiches) – COLLET Eric et LIENARD Matthieu (Crespin) - SZATNY Jean Michel et LECOMTE Didier (Dechy) – LEMOINE Solange et SANCHEZ Thomas (Denain) – PAKOSZ Alain et KONIUSZ Michel (Erre) – TOUATI Benamar et LIETARD Jean Claude (Escautpont) – GOURMAUD Alain et DUBOIS Isabelle (Fenain) – BOUKLA Jacques et MORTREUX Céline (Flines lez Mortagne) – LESUR Simon et DENEUVILLERS Jérôme (Flines lez Râches) – POTEILLE Magaly et SYBILLE Jean Yves (Fresnes sur Escaut) – BOUDREZ André et DEBRABANT Marjorie (Hasnon) – MURCIA Baptiste et RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – SCHNEIDER Jacques et KOPCZYNSKI Bruno (Hergnies) – SCHERER Murielle et SANS Patrick (Hérin) – SERRURIER Yvon et GAZET Christian (Hornaing) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – TESTART Jean Luc et RIDON Jean Michel (Landas) – LISSE Henri-Jean et DELESALLE Hermine (Lecelles) – DEHAENE Bernadette et ROUSSEAU Pascal (Marchiennes) – HANQUET Christian et JORIEUX Thomas (Marly) – FINET Florian et NAMUR Valentin (Maulde) – THURU Gérald et BRUNEL François-Xavier (Millonfosse) – BOCAHUT Charlie et LETELIER Ryan (Mortagne du Nord) – DELFOLIE-WATTIEZ Jocelyne (Nivelle) – RICHEY Benjamin et DERNAUCOURT Stéphanie (Nomain) – BARGIBANT Jean Marie et BOURSE Guy (Odomez) – LECLERC Serge et MARISSEL Nathalie (Oisy) – DUPUIS Marc et DEBERDT Anne Sophie (Orchies) – WEISS Véronique et DANDRE Laurence (Pecquencourt) – PISANO Sylvia et STASINSKI François (Petite-Forêt) – DOCHEZ Vincent et BRONSART Sophie (Quarouble) – DUCROT Régis et GRINER Pierre (Quièvrefchain) – WATTELET Daniel et BIENCOURT Caroline (Râches) – MORTREUX David et DHINNIN Angélique (Raimbeaucourt) – MOTIER Jean Paul et NASSAR

Marie Louise (Raismes) – PAYEN Maryse et MACKRE Jean Marc (Rieulay) – DOLET Agnès et BERTRAND Ghislain (Romblies et Marchipont) – THIEBAUT France Anne et VASSEUR Adeline (Rosult) – GHESQUIERE Anne Sophie (Sart Tilman) – Envoyé en préfecture le 24/11/2025  
DE NEVE Franc et PYNTE Eric (Saint-Amand-les-Eaux) – JACQUEMIN Nicolas et ANIERE Michel (Saint-Hubert) – Recu en préfecture le 24/11/2025  
FOURMEAU Sébastien (Saméon) – MICHALAK Jean Michel et CABOT Sébastien (Sars et Rosières) – Publié le 24/11/2025  
Mercédès (Thivencelle) – COLLINET Patricia et VINCKIER Annick (Thun Saint Amand) – DECC (ID : 1059-255900748-20251121-2025\_52-DE  
GONCALVES Artur (Tilloy lez Marchiennes) - DUFOUR-LEFORT Régis et CARON Elodie (Valenciennes) – GMEINDL Séverine et SLO  
BRABANT Isabelle (Vicq) – BUSTIN David et DI CRISTINA Caroline (Vieux Condé) – DUQUESNE Laurence (Vred) – JAWORSKI Suzel et SAEGERMAN Chantal (Wallers) – DELASSUS Grégory et ROBERT Philippe (Wandignies Hamage) – PENNEQUIN Michel et DUCLOS Laurence (Warlaing)

## MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE du 21/11/2025

Au titre du Conseil Régional : MM. GONDY Elisabeth – Caroline LUBREZ

Au titre du Conseil Départemental : M. DETAVERNIER Jean Luc -

Au titre des EPCI : -

Au titre des communes : MM. DUTRIEUX Isabelle – LEMOINE Raphaël - LELONG Grégory – SCHERER Murielle – SERRURIER Yvon – FONTAINE Jean Paul – DEBONNET Brigitte – GRUSON Bernard – DUBRULLE José -

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : M. Simon LESUR donne pouvoir à Mme Murielle SCHERER – M. Jean Luc TESTART donne pouvoir à Mme Isabelle DUTRIEUX – M. Alain GOURMAUD donne pouvoir à M. Grégory LELONG – Mme Séverine GMEINDL donne pouvoir à M. José DUBRULLE – M. Daniel GAMBIER donne pouvoir à M. Jean Paul FONTAINE – M. POPULIN Agostino donne pouvoir à M. GRUSON Bernard

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : MM. BARA Laurence – COLSON Aurore - DUFOSET Alexandre – FOUTRY Luc – GOMBERT Sandrine – ROHART Ludovic - TEINTENIER Elisabeth - DEGALLAIX Laurent – DELANNOY Frédéric – DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice – LABADENS Sylvie – SEGUIN Sébastien – RENAUD Eric - VALOIS Patrick - ZAWIEJA-DENIZON Isabelle – DA SILVA Hélène - SALIGOT Bruno - SZYMONIAK Laurence – HEGO Claude — DECLEUSE Marc – ZINGRAFF Raymond - MORTELETTE Jean-Paul – LAI Julie – CACHOIR Bruno – BEN YAIA Ali – TENEUL Arnaud – LONGUEPEE Jean – BULOT Olivier - LEGRAND Francis - MAERTENS David – LANNOY Bernard - DEBARGE Anne – COLLET Eric - SZATNY Jean-Michel – LEMOINE Solange - PAKOSZ Alain – TOUATI Benamar - POTELLE Magaly – BOUDREZ André - MURCIA Baptiste – SCHNEIDER Jacques - FINET Florian – THURU Gérald - BOCAHUT Charlie – RICHEZ Benjamin - BARGIBANT Jean-Marie – LECLERC Serge – LISSE Henri Jean – DEHAENE Bernadette – HANQUET Christophe - DUPUIS Marc – WEISS Véronique – PISANO Sylvia – DOCHEZ Vincent – DUCROT Régis - WATTELET Daniel – MORTREUX David – MOTTIER Jean Paul – PAYEN Maryse – DOLET Maryse - THIEBAUT Anne-France – DE NEVE Franc – JACQUEMIN Nicolas - MICHALAK Jean Michel – COLLINET Patricia - DECOOPMAN Dominique – DUFOUR-LEFORT Régis – BUSTIN David – JAWORSKI Suzel - DELASSUS Grégory – PENNEQUIN Michel

## CONTRATS DE PROJET – SENSIBILISATION A L’ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité Syndical,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir la sensibilisation à l'environnement et au développement durable – EDD – dans l'attente de la mise en œuvre de la prochaine Charte du Parc,

Le Comité Syndical,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Décide de la création d'un emploi non permanent de Chargé.e de projet Sensibilisation à l'environnement et au développement durable contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B en référence au cadre d'emploi des animateurs/rédacteurs territoriaux, au grade de animateur/rédacteur à temps complet.

Précise que cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifié, à savoir le développement de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, par la conception et l'animation d'actions ou de cycles d'animations dans l'optique de la mise en application prochaine de la future Charte du Parc.

Indique que les missions principales seront les suivantes :

- Concevoir et animer des séances d'EDDD ou des cycles d'animations tout public
- Participer au développer de nouvelles pratiques pédagogiques et/ou à l'émergence de nouvelles thématiques pour favoriser la mobilisation et les changements de comportement des publics face au défi du territoire

- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets spécifiques
- Créer des outils pédagogiques d'animation et des supports de sensibilisation
- Outiller les autres agents de la structure pouvant être amenés à faire des actions de sensibilisation
- Participer au réseau des acteurs de l'EDD

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

s de sensibilisation

ID : 059-255900748-20251121-2025\_52-DE



Précise que :

- Le poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat de projet pour une durée de 36 mois allant jusqu'au 31 décembre 2028 inclus.
- En cas de renouvellement la durée totale cumulée des contrats ne pourrait excéder 6 ans.
- L'agent devra justifier d'un diplôme Bac + 2 minimum en formation en lien avec l'EDD et au développement durable de type BTS GPN, ou disposer d'une expérience significative dans le domaine de l'éducation à l'environnement.
- La rémunération de l'agent sera calculée, selon le profil de l'agent, par référence à la grille indiciaire des animateur/rédacteurs territoriaux.
- Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans si le processus d'adoption de la nouvelle Charte du Parc n'est pas achevé à la date du 31/12/2028.
- Le contrat prendra fin :
  - o Soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu
  - o Soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser
- Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget jusque 2028.

Délibération adoptée sans quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Cette délibération est mise aux voix et acceptée à l'unanimité.

Nombre d'inscrits : 94 membres (382 voix)

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 69 voix

Nombre de pouvoirs : 6

Majorité absolue : 35 voix

Le Comité syndical a adopté.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
(suivent les signatures)



Grégory LELON

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé par le Syndicat Mixte pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Reçu par le Sous Préfet le :

Affiché le :